Arrêté temporaire n°2026-0565
Portant réglementation du stationnement et de la circulation

Rue Alfred Delecourt

Le Maire de Wattrelos,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 412-28 et R. 417-10

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 5ème partie, signalisation d'indication, des services et de repérage

VU l'arrêté du 3 avril 2026 portant délégation de signature du Maire à l'Adjointe chargée de la Voirie, l'Urbanisme et les Aménagements,

VU la demande émise par ATPR aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation

CONSIDÉRANT que des travaux sur réseaux ou ouvrages d'eaux usées / assainissement rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 10/09/2026 au 18/09/2026 Rue Alfred Delecourt

ARRÊTE

Article 1
À compter du 10/09/2026 et jusqu'au 18/09/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent **Rue Alfred Delecourt sens du giratoire Rue Richard Wagner vers la rue Frederic Chopin** :

- **Le stationnement des véhicules est interdit.** Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;
- **Un sens interdit est institué**. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, quand la situation le permet ;

Article 2
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, ATPR.

Fait à Wattrelos, le 10 septembre 2026
Pour le Maire,
Madame l'Adjointe

SERVICES TECHNIQUES MAIRIE de WATTRELOS (Nord)

Zohra REIFFERS

DIFFUSION:

- ATPR
- M. le Directeur Général des Services
- KEOLIS
- Police Nationale Roubaix
- M. le Directeur d'ESTERRA
- VEOLIA

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.